

**APPEL A PROJETS 2018 :  
SOUTIEN A L'INNOVATION DANS LES FORMATIONS  
DES PROFESSIONNELS DE SANTE  
SIMULATION EN SANTE**

**CONTEXTE ET ENJEUX :**

La formation aux métiers de la santé, du fait de la forte responsabilité des professionnels et des risques liés aux soins, cherche toujours à améliorer les méthodes d'apprentissage utilisées. En effet, la maîtrise des gestes et des organisations est incontournable pour la qualité et la sécurité des prises en charge des patients.

Les avancées technologiques proposent aujourd'hui des outils de simulation de la réalité très performants. Le monde de la santé peut désormais en bénéficier. Cela permet à l'ensemble des étudiants des professions de santé d'aborder la prise en charge du patient avec les acquis cliniques et techniques nécessaires et de respecter ainsi le principe «jamais la première fois sur le patient ». La simulation permet de s'entraîner individuellement mais aussi collectivement en équipe pluri-professionnelle. Elle facilite l'appropriation des pratiques par la répétition des gestes et des activités et vise à en assurer la maîtrise.

Différents éléments ont incité au développement de cette méthode:

La mission de la Haute autorité de santé (HAS) conduite dans le cadre du Développement professionnel continu (DPC) et de la prévention des risques associés aux soins (2012) a conclu à la pertinence de la simulation en santé. L'évolution des prises en charge des patients avec le développement des nouveaux métiers et la technicité dans les soins, rend indispensable son déploiement.

Le ministère des affaires sociales et de la santé dans l'instruction<sup>1</sup> du 19 novembre 2013 affirme sa volonté de favoriser, par un accompagnement financier au travers du fonds d'intervention régional (FIR), le développement de structures, organisations et programmes de simulation répondant à des critères de qualité.

Le Programme national pour la sécurité des patients (PNSP)<sup>2</sup> 2013-2017 recommande de faire de la simulation en santé sous ses différentes formes une méthode prioritaire, en formation initiale et continue pour faire progresser la sécurité. L'utilisation de mannequins performants et le développement des *serious games* doivent être favorisés pour permettre une formation de qualité de l'ensemble des professionnels de santé et ainsi renforcer la sécurité des soins délivrés au patient.

Le travail réalisé lors de la Grande conférence de santé dont les conclusions ont été rendues publiques le 11 février 2016 confirme la pertinence de cette approche. La feuille de route proposée identifie plusieurs mesures concernant les formations médicales et paramédicales. Le développement de la simulation en santé est particulièrement ciblé dans la mesure 9 : développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé et la mesure 10 : généraliser les outils numériques dans les formations en santé.

<sup>1</sup> Instruction N°DGOS/PF2/2013/383

<sup>2</sup> PNSP Axe 3 : Formation, culture de sécurité, appui.

Le bilan intermédiaire de février 2018 de la concertation et propositions d'orientations sur l'universitarisation des formations en santé rédigé par Stéphane Le Bouler réaffirme le potentiel du numérique en matière d'apprentissage : si les innovations numériques en santé permettent de modéliser les situations du soin les plus proches possibles et en totale sécurité, on y retrouve aussi l'approche de la formation par compagnonnage.

L'ARS Ile-de-France consciente de l'importance de ces nouvelles approches pédagogiques dans la formation initiale et continue des professionnels de santé et désireuse de soutenir les avancées technologiques, poursuit en 2018 la démarche de soutien à la simulation en santé initiée depuis quatre ans. L'ARS a accompagné depuis 2014, 42 projets qui ont bénéficié d'un financement de 30 à 100 % pour une somme totale de plus de 3 millions d'euros<sup>3</sup>.

### **OBJECTIF :**

Mobiliser et soutenir les équipes pédagogiques des UFR santé, des instituts de formation paramédicaux partenaires et/ou établissements de santé, dans le développement d'outils pédagogiques innovants s'appuyant sur le numérique, notamment les centres de simulation en santé, pour l'ensemble des étudiants des formations de santé.

### **MODALITES :**

Les projets concerneront la création ou le renforcement de dispositifs de formation existants utilisant intégralement ou pour partie la simulation en santé au service de la formation initiale des étudiants paramédicaux et/ou des étudiants en troisième cycle des études médicales.

Les projets devront permettre de développer les complémentarités entre les sites de formations médicaux et paramédicaux, une approche pluridisciplinaire et favoriser les liens entre les formations des professionnels de santé afin de préparer aux situations de travail en interprofessionnalité.

Ils s'inscriront dans les nouvelles organisations portées par :

- les communautés d'universités et d'établissements (Comue<sup>4</sup>) ou autre partenariat inter-universitaire mis en place par la loi sur l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013,
- les groupements hospitaliers de territoire (GHT) mis en place par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

---

<sup>3</sup> 488 000 € en 2014, 618 300€ en 2015, 898 610€ en 2016 et 1 182 820€ en 2017

<sup>4</sup> Les Comue et autre partenariat inter-universitaire en Ile de France pour les UFR de médecine : Sorbonne Paris Cité : Paris Descartes, Diderot et Nord, Paris Saclay : UVSQ et Paris Sud, Collegium Galilée : UPMC et UPEC

Ils cibleront plus particulièrement l'apprentissage des bonnes pratiques (actes, conduites à tenir), la prise en charge des situations critiques et/ou d'urgence, la gestion des risques associés aux soins (reconstitution d'événements indésirables graves, gestion de crise, annonce d'un dommage...), la réanimation pédiatrique, la périnatalité et le développement des enseignements pluridisciplinaires pour les internes de médecine générale.

Les crédits alloués serviront au soutien financier de projets permettant notamment de :

1. Construire des dispositifs pédagogiques partagés permettant la synergie entre les différentes formations, l'accès au plus grand nombre d'étudiants à la simulation et l'optimisation de l'utilisation de ces équipements.
2. Contribuer à l'achat de matériel (mannequin haute-fidélité, réalisation de *serious games*...) pour améliorer le niveau d'équipement en veillant à un maillage sans redondance.
3. Favoriser l'accès aux formations à la simulation en santé pour les équipes pédagogiques des instituts de formation paramédicaux et des UFR santé.

Pour optimiser l'utilisation du matériel et/ou des équipements, les acquisitions indiquées au point 2 pourront également être mises à disposition des professionnels de l'établissement de santé partenaire dans le cadre du Développement professionnel continu (DPC).

Les candidats s'engagent à :

- **proposer un projet concernant un nombre significatif d'étudiants dans une ou plusieurs formations, au sein des UFR santé et/ou des instituts de formation paramédicaux,**
- **développer un projet en conformité avec le guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé de la HAS,**
- **utiliser la totalité de la somme allouée au service du projet retenu, la possibilité de financer des charges de structure ne pourra pas être prise en compte.**

L'expérience des quatre années précédentes a montré que certains projets nécessitent davantage de temps pour leur réalisation, d'où la possibilité cette année pour les candidats de proposer un projet présenté de manière pluriannuelle sur deux ans afin de pouvoir tenir leurs engagements.

**DOCUMENTS ATTENDUS AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES** : réalisation de deux rapports pour les projets annuels et de trois rapports pour les projets pluriannuels de deux ans.

Les pièces justificatives peuvent être :

- Rapport d'activité
- Evaluation qualitative, enquête, Liste d'émargement ou attestation de présence attestant la réalisation d'une formation (émargement, contenus, horaires,...)
- Programmation des interventions **réalisées** de formateurs (contenus, horaires, prestations réalisées par les intervenants-formateurs,...)
- Pièces comptables attestant d'un budget exécuté dans le cadre du financement accordé (compte-rendu financier, bilan comptable,...)

**Les factures pro forma ou provisoires ainsi que les devis ne sont pas acceptés.**

Le soutien financier étant soumis à plusieurs exigences, il en découle le calendrier suivant :

*Pour les projets annuels :*

Rapport N° 1 présentant la description de l'utilisation des crédits avec pièces justificatives permettant le déblocage des fonds (octobre 2018).

Rapport N° 2 présentant le bilan des actions menées avec notamment le nombre d'étudiants ou de formateurs/enseignants formés dans les différentes formations ciblées, la satisfaction des équipes pédagogiques et des étudiants, les premiers impacts de la mise en place du projet sur le développement des compétences et la réussite des étudiants (premier trimestre 2019).

*Pour les projets pluriannuels de 2 ans :*

Rapport N° 1 présentant la description de l'utilisation des crédits avec pièces justificatives permettant le déblocage de 40% des fonds (octobre 2018).

Rapport N° 2 présentant le bilan intermédiaire des actions menées avec la première partie des fonds et la description de l'utilisation des crédits avec pièces justificatives permettant le déblocage du solde des fonds (premier trimestre 2019).

Rapport N° 3 présentant le bilan des actions menées avec notamment le nombre d'étudiants ou de formateurs/enseignants formés dans les différentes formations ciblées, la satisfaction des équipes pédagogiques et des étudiants, les premiers impacts de la mise en place du projet sur le développement des compétences et la réussite des étudiants (dernier trimestre 2019).

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**<sup>5</sup> :

- validation formelle par le doyen de l'UFR de médecine, le ou les directeurs des instituts de formation concernés et le cas échéant par le ou les directeurs d'établissements de santé,
- inscription du projet dans le cursus de formation des étudiants,
- descriptif du projet,
- organisation prévue et estimation des coûts.

### **SELECTION DES PROJETS :**

- un comité de sélection est constitué auprès de l'ARS Ile-de-France, composé de représentants des instituts de formation paramédicaux, de représentants des universités et d'un expert proposé par la société francophone de simulation en santé « SoFraSimS ».
- le choix des candidatures repose sur les critères de notation suivants :
  - description du projet, conformité avec les thématiques ciblées 40 %,
  - composition de l'équipe projet 30 %,
  - contribution au développement de la simulation en santé au sein de la région 20 %,
  - potentiel de diffusion dans le cadre du DPC 10 %.

---

<sup>5</sup> A renseigner selon modèle joint.

## **CALENDRIER :**

- mise en ligne de l'appel à projet en avril 2018
- modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature sont à adresser au plus tard **pour le 28 mai 2018**  
en **deux exemplaires** à :

Sylvie THIAIS  
Directeur des soins –Conseillère pédagogique régionale  
ARS - DOSMS – Pôle ressources humaines en santé  
Millénaire 2  
35, RUE DE LA GARE, 75935 PARIS cedex 19

et **par voie électronique à l'adresse suivante :**  
[ARS-IDF-CSLTECH@ars.sante.fr](mailto:ARS-IDF-CSLTECH@ars.sante.fr)

notification des résultats de la sélection des projets aux équipes : juin 2018

### **Projet annuel :**

- rapport N° 1 : rapport intermédiaire à transmettre pour le 5 octobre 2018, puis déblocage des fonds
- rapport N° 2 : rapport final à transmettre pour le 29 mars 2019.

### **Projet pluriannuel sur 2 ans**

- rapport N° 1 : rapport intermédiaire à transmettre pour le 5 octobre 2018, puis déblocage de 40% des fonds
- rapport N° 2 : rapport intermédiaire à transmettre pour le 29 mars 2019, rapport intermédiaire, puis déblocage du solde des fonds,
- rapport N° 3 : rapport final à transmettre pour le 16 décembre janvier 2019.